

ASSOCIATION DES PROFESSEUR.E.S DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA
ASSOCIATION OF PROFESSORS OF THE UNIVERSITY OF OTTAWA

Rapport Annuel de l'APUO 2018-2019

Ratification de la convention collective

Le 27 juin 2018, l'APUO a tenu une assemblée générale extraordinaire lors de laquelle les membres ont ratifié la nouvelle convention collective pour la période du 1er mai 2018 au 30 avril 2021. Les négociations collectives ont commencé en février 2018 et se sont conclues après une demande de conciliation par l'administration centrale, ainsi qu'une séance de médiation avec l'arbitre William Kaplan. Les détails concernant la nouvelle convention collective sont disponibles sur le site web de l'APUO : www.apuo.ca dans la section convention collective.

Suite aux négociations collectives, trois comités mixtes ad hoc ont été créés par le biais de lettres d'entente entre l'APUO et l'administration centrale :

Groupe de travail sur les postes administratifs universitaires :

Ce groupe de travail conjoint sondera les départements et les facultés afin de dresser un inventaire des rôles et des responsabilités liés aux postes administratifs universitaires (par exemple, les vice-doyen.ne.s, les directeur.trices de département ou de programme), afin de recueillir des données sur les compensations (par exemple, la rémunération et les dégrèvements de cours). L'APUO et l'administration centrale ont confié à ce comité le mandat d'écrire un rapport à l'intention des deux parties. L'APUO envisage d'utiliser ce rapport lors de la prochaine ronde de négociations collectives, afin d'appuyer nos positions sur la charge de travail.

Comité sur les écarts salariaux entre hommes et femmes :

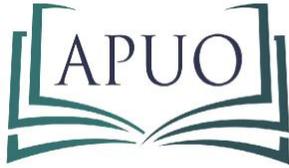
Le mandat du comité est de déterminer quels sont les écarts salariaux fondés sur le sexe et de recommander des ajustements salariaux et autres redressements pour les corriger.

Comité sur l'équité pour le personnel enseignant :

Le mandat du comité est d'enquêter sur d'éventuelles modifications constitutionnelles, réglementaires et procédurales aux comités du personnel enseignant (CPED, CPEF, CPB et CPEI) afin d'assurer l'inclusion proportionnelle des membres des groupes d'équité ou des membres ayant démontré une expertise en matière d'équité, de diversité et d'inclusion dans ces comités.

L'évaluation de l'enseignement par les étudiant.e.s et les dossiers d'enseignement

Le 28 juin 2018, William Kaplan, l'arbitre nommé pour résoudre l'enjeu des questionnaires d'évaluation des cours et les questions connexes – y compris l'utilisation des évaluations de l'enseignement par les étudiant.e.s (ÉÉÉ) pour les décisions de promotion ou de permanence – entre l'Université Ryerson et l'Association des professeur.e.s de l'Université Ryerson, a rendu une



ASSOCIATION DES PROFESSEUR.E.S DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA
ASSOCIATION OF PROFESSORS OF THE UNIVERSITY OF OTTAWA

décision. La décision de l'arbitre Kaplan fait ressortir les problèmes d'équité – entre autres limites – liés à l'utilisation des ÉEE et souligne l'importance d'un examen plus juste de l'enseignement.

À l'Université d'Ottawa, l'utilisation des rapports A (basés sur l'évaluation des cours par les étudiant.e.s) est l'un des nombreux éléments pris en compte dans le processus de promotion et de permanence. Bien que les procédures d'évaluation de l'enseignement à l'Université Ryerson et dans notre institution soient différentes à bien des égards, la décision arbitrale Kaplan présente des critiques valables et expose les limites de certains aspects de notre pratique actuelle.

Le Comité du Sénat sur l'enseignement et son évaluation étudie actuellement la possibilité de modifier la façon dont l'enseignement est évalué dans notre institution et envisage l'introduction des dossiers d'enseignement. Bien que les dossiers d'enseignement offrent un examen plus complet de l'enseignement du corps professoral, l'APUO n'a pas pris de position officielle sur cette question en raison du manque d'information détaillée fournie par le Comité, notamment ses répercussions possibles sur la charge de travail des membres.

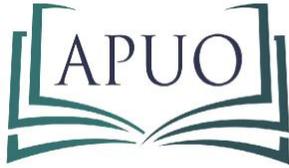
Tel que stipulé à l'article 24 (Évaluation de l'enseignement) de la convention collective, l'APUO «doit être consultée au moins trois mois avant que les changements proposés soient soumis au Sénat pour approbation». Il est entendu, en vertu de cet article, que le consentement préalable de l'APUO est requis pour modifier ou retirer du rapport A tout élément énuméré, c'est-à-dire tout élément considéré dans l'évaluation de l'enseignement des professeur.e.s. Les dispositions sur le droit de veto de l'APUO concernant les changements aux rapports A sont appuyées par une décision d'arbitrage favorable à l'APUO.

L'APUO informera les membres de tout changement proposé par le Comité du Sénat sur l'enseignement et son évaluation. Entre-temps, une lettre d'entente entre l'administration centrale et l'APUO mandate les parties de se rencontrer en mai de chaque année académique, pour les trois prochaines années, afin d'examiner et de discuter des enjeux découlant de l'utilisation des données des questionnaires d'évaluation des cours dans les recommandations et décisions de carrière.

113 membres APUO de la Faculté des arts déposent un grief contre le doyen concernant des changements apportés au système d'attribution de crédits

Le doyen Kee a mis en œuvre une nouvelle pratique d'attribution de crédits de charge de travail aux membres réguliers.ères du corps professoral qui enseignent des cours d'études supérieures ayant un nombre peu élevé d'inscriptions. La pratique accordait 0,5 crédit par étudiant.e dans un cours obligatoire comptant moins de quatre étudiant.e.s et 0,5 crédit par étudiant.e dans un cours facultatif comptant moins de cinq étudiant.e.s. De plus, le doyen Kee a éliminé toute attribution de crédits pour des études dirigées d'étudiant.e.s diplômé.e.s, ce qui est susceptible de nuire à la qualité des programmes dans certaines unités.

Cent treize membres de tous les départements et Écoles de la Faculté des arts ont signé un grief. Cela en fait le grief collectif le plus important de l'histoire de l'APUO. Le 3 avril, une entente confidentielle a été conclue entre l'APUO, les signataires du grief, le doyen et l'administration



ASSOCIATION DES PROFESSEUR.E.S DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA
ASSOCIATION OF PROFESSORS OF THE UNIVERSITY OF OTTAWA

centrale. Si vous avez des questions concernant cette entente, veuillez communiquer avec Brianne Carlson, agente de griefs, à apuogo@uottawa.ca.

Lobbying

Caucus provincial libéral

Certain.e.s membres du Comité exécutif de l'APUO ont rencontré deux députées provinciales libérales, Marie-France Lalonde et Nathalie DesRosiers, afin de discuter de la nécessité d'une stratégie de renouvellement du corps professoral et d'un financement accru des collèges et universités de la province.

Caucus provincial néo-démocrate

À la suite de l'annonce par le gouvernement Ford d'une réduction de 10 % des droits de scolarité, de changements au Régime d'aide financière aux étudiant.e.s de l'Ontario (RAFEO) et de l'introduction du syndicalisme étudiant volontaire, Chris Glover, porte-parole du NPD en matière d'éducation postsecondaire, a lancé une tournée provinciale afin de recueillir les préoccupations des étudiant.e.s, des syndicats et des administrations des institutions postsecondaires de la province. En février, il a rencontré l'APUO, accompagné du député provincial d'Ottawa-Centre, Joel Harden. L'APUO a exprimé ses préoccupations au sujet des changements annoncés et a souligné la nécessité d'accroître le financement public des universités et collèges.

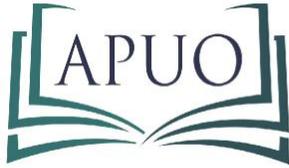
Les élu.e.s du Parti progressiste-conservateur de l'Ontario, dont Merrilee Fullerton, ministre de la Formation, des Collèges et des Universités, et députée provinciale de Kanata-Carleton, ont jusqu'ici décliné toutes les invitations à rencontrer les associations de personnel académique, ainsi que l'Union des associations des professeur.e.s des universités de l'Ontario (UAPUO).

Charge de travail

Depuis 2017, les membres de l'APUO ont intensifié leurs efforts de mobilisation entourant la question de la charge de travail. À l'automne 2017, neuf professeures ont rédigé une lettre au provost et vice-recteur aux affaires académiques concernant l'accroissement de la charge de travail. Trois cent cinquante-huit membres de l'APUO ont signé cette lettre.

À l'hiver 2018, l'APUO et le Syndicat du personnel de soutien (PSUO) ont cosigné une lettre faisant écho aux préoccupations soulevées par les 358 membres et exigeant ce qui suit :

1. mettre fin au gel de l'embauche du personnel de soutien;
2. pourvoir les postes vacants de personnel de soutien;
3. faire de Concur un système facultatif pour les RDP et autres demandes;



ASSOCIATION DES PROFESSEUR.E.S DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA
ASSOCIATION OF PROFESSORS OF THE UNIVERSITY OF OTTAWA

4. rendre facultative la saisie des notes via uOzone dans toutes les facultés.

En mars 2019, le provost et vice-recteur aux affaires académiques, David Graham, a répondu à la lettre conjointe APUO-PSUO envoyée à l'hiver 2018. Dans sa lettre, il reconnaît les ratés de la mise en œuvre de Concur :

« Ce qui est certainement clair, cependant, c'est que la mise en œuvre de plusieurs de nos systèmes administratifs a été totalement insatisfaisante du point de vue des utilisatrices. Concur en est, bien entendu, un excellent exemple : mis en œuvre de différentes manières d'une unité à l'autre, très souvent – si j'ai bien compris – modifié afin de reproduire les systèmes papier antérieurs, il est difficile à naviguer et demande beaucoup plus de temps au personnel et au corps enseignant qu'il ne le devrait ».

- David Graham, provost et vice-recteur aux affaires académiques
(traduction de l'APUO)

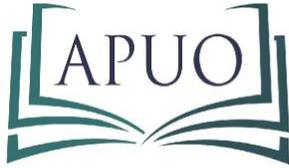
Il poursuit en mentionnant que la vice-rectrice adjointe aux ressources financières, Marie-Claude Fillion, a présenté une proposition susceptible de résoudre plusieurs des problèmes que les membres de l'APUO ont connus avec Concur. L'APUO rencontrera Marie-Claude Fillion à la fin avril.

Forum de réflexion et d'action stratégique

Suite au succès du Forum de réflexion et d'action stratégique (FRAS) d'avril 2018 sur la situation financière de l'Université d'Ottawa, l'APUO a organisé deux autres FRAS qui ont connu le même succès. À chaque occasion, plus de 40 membres ont participé au Forum.

Le 6 novembre, l'APUO a organisé un FRAS sur la question de la charge de travail. La charge de travail des membres de l'APUO a augmenté considérablement au cours des dernières années. Cette augmentation s'explique notamment par la croissance des admissions, la multiplication des programmes d'études, le sous-investissement dans l'embauche de professeur.e.s, de bibliothécaires et de personnel de soutien réguliers, la précarisation du travail d'enseignement, ainsi que la pratique répétée des budgets d'austérité générant d'importants excédents, par la suite accumulés ou réinvestis dans l'administration (managérialisation) et dans des frais de consultants (privatisation) plutôt que dans les missions universitaires. Lors de la rencontre, les membres ont discuté de l'accroissement de leur charge de travail, ainsi que des moyens et des stratégies dont nous disposons pour faire face à cette situation.

Le 6 mars, pour faire suite au FRAS de novembre sur la charge de travail, l'APUO a tenu un FRAS sur la gouvernance universitaire. Pour un nombre croissant de syndicats de professeur.e.s et bibliothécaires des universités canadiennes, il est bien établi qu'une participation accrue du personnel académique, des étudiant.e.s et des employé.e.s à la gouvernance universitaire est essentielle pour renverser les tendances les plus délétères à la qualité de l'éducation et de la vie universitaire, qu'il s'agisse de la précarisation du travail, de l'accroissement du travail invisible, de la centralisation des décisions ou de la bureaucratisation excessive. Le professeur Christian



ASSOCIATION DES PROFESSEUR.E.S DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA
ASSOCIATION OF PROFESSORS OF THE UNIVERSITY OF OTTAWA

Rouillard a fait une présentation de la structure de gouvernance de l'Université d'Ottawa et a souligné le manque de représentation du corps professoral et des bibliothécaires au sein des instances décisionnelles.

Tournée de consultation sur l'enjeu de la charge de travail

Cet hiver, l'APUO a lancé une tournée de consultation des unités académiques. Il s'agit pour le Comité exécutif d'écouter les membres sur les défis liés à leur charge de travail croissante et les correctifs que l'APUO pourrait présenter lors de la prochaine ronde de négociations collectives. Un problème commun à toutes les unités est le « travail fantôme » (tâches administratives auparavant assurées par le personnel de soutien, qui sont dorénavant imposées aux membres de l'APUO), un problème aggravé par les nouvelles plateformes numériques et la bureaucratisation croissante. Parmi les autres préoccupations communes, mentionnons l'attribution arbitraire des crédits concernant la charge de travail par les doyen.ne.s, le nombre insuffisant d'assistant.e.s d'enseignement et le besoin accru de professeur.e.s et bibliothécaires réguliers.ères pour répondre aux besoins des étudiant.e.s. L'APUO publiera un rapport complet sur la question de la charge de travail à l'automne 2019.

Les membres qui souhaitent inviter l'APUO à leur assemblée d'unité afin de discuter de la charge de travail peuvent le faire en envoyant un courriel à apuoco@uottawa.ca. L'APUO a assisté ou a confirmé sa participation à dix-huit assemblées jusqu'à présent.

Coalitions et solidarité

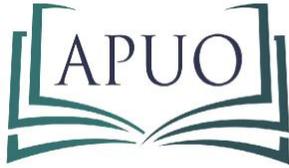
Au moment où le gouvernement Ford impose des compressions dans les services publics et s'attaque aux droits des étudiant.e.s et des travailleuses, l'APUO travaille à renforcer ses liens avec d'autres syndicats et des organisations communautaires.

Négociations collectives de l'Association des professeur.e.s à temps partiel

En janvier dernier, l'Association des professeur.e.s à temps partiel de l'Université d'Ottawa (APTPUO) a tenu un vote de grève en prévision d'une conciliation avec l'administration centrale. L'APUO a envoyé une lettre au président Jacques Frémont pour appuyer l'APTPUO et ses revendications pour mettre fin à la pratique du travail non rémunéré, pour l'introduction de l'équité salariale, pour des hausses salariales justes, pour la sécurité d'emploi et pour l'inclusion des membres dans la vie académique. L'APTPUO et l'administration centrale ont conclu une entente in extremis, évitant une grève et conduisant à la ratification d'une nouvelle convention collective.

Panel de discussion intersyndical

Le 22 mars, l'APUO, l'APTPUO, le Syndicat du personnel de soutien de l'Université d'Ottawa (PSUO), le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2626 (SCFP 2626), la Fédération étudiante de l'Université d'Ottawa (FÉUO) et la Graduate Student Association des



ASSOCIATION DES PROFESSEUR.E.S DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA
ASSOCIATION OF PROFESSORS OF THE UNIVERSITY OF OTTAWA

étudiant.e.s diplômé.e.s (GSAED) ont été les hôtes d'un panel pour discuter des changements imposés au secteur postsecondaire par le gouvernement Ford. Ces changements comprennent :

- Un nouveau cadre de droits de scolarité qui réduit de 10 % les droits de scolarité pour les étudiant.e.s canadien.ne.s pour 2019-2020 et les gèle pour 2020-2021.
- Une réforme du Régime d'aide financière aux étudiant.e.s de l'Ontario (RAFEO) et l'élimination de la bourse exemptant des droits de scolarité les étudiant.e.s à faible revenu.
- L'introduction du syndicalisme étudiant volontaire.

Des étudiant.e.s, des professeur.e.s, des bibliothécaires et des membres du personnel de soutien de l'Université étaient présents pour poser des questions et exprimer leurs préoccupations concernant ces changements importants.

Coalition du secteur de l'éducation postsecondaire d'Ottawa

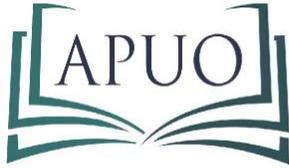
Depuis janvier 2019, une coalition de syndicats de travailleurs.euses et étudiant.e.s de tous les collèges et universités d'Ottawa se réunissent pour discuter de leurs préoccupations et planifier des actions collectives qui peuvent être entreprises en réponse aux initiatives du gouvernement Ford. La coalition a partagé la pétition lancée par la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants, demandant au gouvernement Ford d'annuler les modifications au RAFEO et l'introduction du syndicalisme étudiant volontaire en septembre 2019. La coalition a également préparé une réponse au budget provincial déposé le 11 avril et appuie les mesures locales visant à protéger le secteur public, en insistant sur la nécessité d'obtenir davantage de financement pour un système d'éducation postsecondaire public de qualité.

Campagne pour un salaire minimum à 15 \$ de l'heure et pour l'équité au travail

Fight for \$15 and Fairness est une organisation communautaire qui milite pour un salaire minimum à 15 \$ de l'heure et pour de meilleures conditions de travail, notamment un salaire égal pour un travail égal, des règles qui protègent les travailleurs.euses et le droit de s'organiser et de se syndiquer en Ontario.

L'APUO assiste à leurs réunions régulières pour appuyer leurs efforts de mobilisation dans la communauté. L'APUO a également organisé, en collaboration avec cette organisation, le rassemblement du 2 novembre dernier au bureau de circonscription de Merilee Fullerton (ministre de la Formation et des Collèges et Universités) contre le projet de loi 47 du gouvernement Ford.

Les modifications introduites dans le projet de loi 47 comprennent l'abrogation du principe du salaire égal pour un travail égal pour les employé.e.s contractuel.le.s, à temps partiel et temporaires, et la réduction des protections existantes contre la discrimination salariale fondée sur le sexe.



ASSOCIATION DES PROFESSEUR.E.S DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA
ASSOCIATION OF PROFESSORS OF THE UNIVERSITY OF OTTAWA

Association canadienne des professeures et professeurs d'université

L'APUO est membre actif de l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU), l'organisme porte-parole national des professeur.e.s et bibliothécaires. L'ACPPU, qui compte 72 000 professeur.e.s et bibliothécaires, défend la liberté académique, revendique une gouvernance universitaire partagée, l'équité dans nos milieux de travail et des droits d'auteurs équitables.

En octobre 2018, l'APUO a envoyé quatre membres à la conférence du personnel académique autochtone organisée par l'ACPPU. Ces quatre membres ont fait rapport pour discuter du rôle que l'APUO pourrait jouer dans les efforts d'autochtonisation de l'Université d'Ottawa.

En janvier 2019, l'ACPPU a offert un atelier sur la mobilisation des membres. La présidente Susan Spronk, l'agent de mobilisation Daniel Paré et l'agente des communications et de la recherche Anne-Marie Roy ont participé à l'atelier.

L'Union des associations de professeur.e.s universitaires de l'Ontario

L'APUO est membre actif de l'Union des associations de professeur.e.s universitaires de l'Ontario (UAPUO). L'UAPUO est la voix de 17 000 professeur.e.s et bibliothécaires. Son mandat est de maintenir et d'améliorer la qualité du système d'éducation postsecondaire de l'Ontario et de promouvoir les intérêts professionnels et économiques de ses membres.

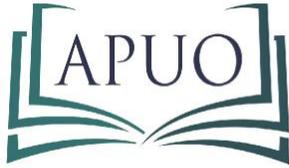
Caucus d'équité

Afin d'identifier les différents problèmes auxquels sont confrontés nos membres, l'APUO a organisé deux caucus d'équité en mars 2019. Le premier caucus s'adressait aux noir.e.s, aux autochtones et aux personnes racisées. Le deuxième caucus s'adressait aux membres qui s'identifient comme LGBTQ2 (lesbienne, gai, bisexuel.le, trans, queer, bi-spirituel). Les deux caucus ont connu beaucoup de succès. Un troisième caucus se tiendra le 17 avril, sur la santé mentale. La tenue d'un quatrième caucus sera annoncée sous peu, pour les personnes ayant un handicap.

Comité sur l'équité, la diversité et l'inclusion

Le Comité sur l'équité, la diversité et l'inclusion (CÉDI) est un comité consultatif conjoint de l'APUO et de l'administration centrale qui a pour mandat de formuler des recommandations aux deux parties concernant les mesures et les procédures qui appuient les efforts visant à réaliser l'équité, la diversité et l'inclusion dans notre milieu de travail.

L'un des obstacles rencontrés par le CÉDI est que l'administration centrale ne recueille pas systématiquement les données des membres sur l'équité et la diversité. Qui plus est, les données recueillies ne sont pas partagées avec le CÉDI pour analyse. Ce manque de transparence pose un défi important au CÉDI, qui tente de prendre la mesure des écarts existants en matière de



ASSOCIATION DES PROFESSEUR.E.S DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA
ASSOCIATION OF PROFESSORS OF THE UNIVERSITY OF OTTAWA

représentation équitable au sein de notre institution, et l'empêche de fixer des objectifs pour y remédier.

Le Comité recommande à l'Université et à l'APUO d'examiner les priorités suivantes :

1. Recueillir les données en matière d'équité et faire rapport annuellement sur les progrès réalisés.
2. Établir des objectifs d'équité en matière de diversité et d'inclusion qui soient liés à chaque groupe d'équité et les rendre publiques.
3. Offrir une formation sur les biais et préjugés inconscients aux membres des comités d'embauche.
4. Nommer des membres de l'APUO formés pour agir à titre de responsables de l'équité au sein de tous les comités d'embauche.
5. Mettre des fonds à la disposition des professeur.e.s pour qu'ils intègrent du contenu sur l'équité dans leurs cours.
6. Faire de l'Université d'Ottawa une institution pilote pour la version canadienne de l'initiative Athena SWAN (Scientific Women's Academic Network).
7. Intégrer les recommandations du rapport de la Commission de vérité et réconciliation et consulter les communautés autochtones pour toutes les initiatives en matière de diversité et d'équité à l'Université d'Ottawa.

Le CÉDI a déposé son rapport au recteur de l'Université et à la présidente de l'APUO en janvier 2019. Le Comité exécutif de l'APUO a offert de rencontrer le recteur et les membres du CÉDI pour discuter des recommandations contenues dans le rapport.

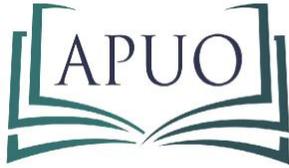
Affaires internes

Ressources humaines de l'APUO

Adjointe administrative :

Manon Charette a travaillé comme adjointe administrative de l'APUO pendant 20 ans, jusqu'à sa retraite en janvier 2019. Nous lui souhaitons une très bonne retraite. Lydia Gablemann occupe maintenant son poste. Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre équipe.

Parajuriste :



ASSOCIATION DES PROFESSEUR.E.S DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA
ASSOCIATION OF PROFESSORS OF THE UNIVERSITY OF OTTAWA

En raison du nombre croissant de médiations et d'arbitrages, un nouveau poste de parajuriste a été créé pour appuyer le travail de notre conseillère juridique. Thalassia Newey a été embauchée pour ce nouveau poste. Nous lui souhaitons également la bienvenue dans notre équipe.

Agent de liaison :

Paul-Eugène Parent, professeur titulaire au Département de mathématiques et de statistique, a été nommé l'an dernier agent de liaison de l'APUO. En avril 2019, le Conseil d'administration a renouvelé son mandat pour une deuxième année. Nous le remercions d'avoir accepté de servir une deuxième année.

Mises à jour de la Constitution et des Règlements

En juin 2018, le Comité exécutif de l'APUO a formé un comité ad hoc chargé d'examiner la Constitution et les Règlements et de proposer des mises à jour. Une partie de cet exercice consistait à s'assurer que les documents constitutifs de l'APUO étaient entièrement conformes au Code des droits de la personne de l'Ontario et à la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LPHO). Voici un résumé des modifications apportées à la Constitution et aux règlements en matière d'accessibilité :

- L'APUO a mis à jour sa Politique sur les normes d'accessibilité pour les services à la clientèle afin d'y inclure une déclaration qu'elle partage avec ses membres lors de la planification d'événements. Cette déclaration invite les membres à demander les accommodements nécessaires à leur pleine participation aux événements de l'APUO en communiquant avec le bureau de l'APUO au plus tard trois jours ouvrables avant un événement.
- Le libellé de la section 6.VII de la Politique sur les normes d'accessibilité pour les services à la clientèle de l'APUO a été mis à jour afin d'inclure des moyens de communication modernes pour aviser les membres des interruptions temporaires de service au bureau ou de l'ascenseur pour fauteuil roulant.
- Les membres de l'APUO peuvent désormais voter par correspondance pour les membres du Comité exécutif, à condition qu'un préavis de 7 jours ouvrables soit donné et qu'il y ait une raison d'accommodement d'accessibilité pour laquelle le/la membre ne peut assister personnellement à l'Assemblée générale en question.
- Les membres de l'APUO peuvent désormais voter par procuration aux Assemblées générales, à condition qu'un préavis de 7 jours ouvrables soit donné et qu'il soit justifié d'une raison d'accommodement d'accessibilité pour laquelle le/la membre ne peut assister personnellement à l'Assemblée générale en question.

Les modifications à la Constitution et aux Règlements ont été recommandées par le Comité exécutif au Conseil d'administration et doivent être approuvées par l'Assemblée générale.